Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 14 janvier 2022

Alerte à la pollution de l'air en Vaucluse



La concentration en particules dans l'atmosphère en Vaucluse a atteint aujourd'hui vendredi 14 janvier le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air. Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules demain, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air aux particules pour la journée du samedi 15 janvier 2022.

En conséquence, le préfet de Vaucluse décide la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :

Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.

Renforcement des contrôles sur route :

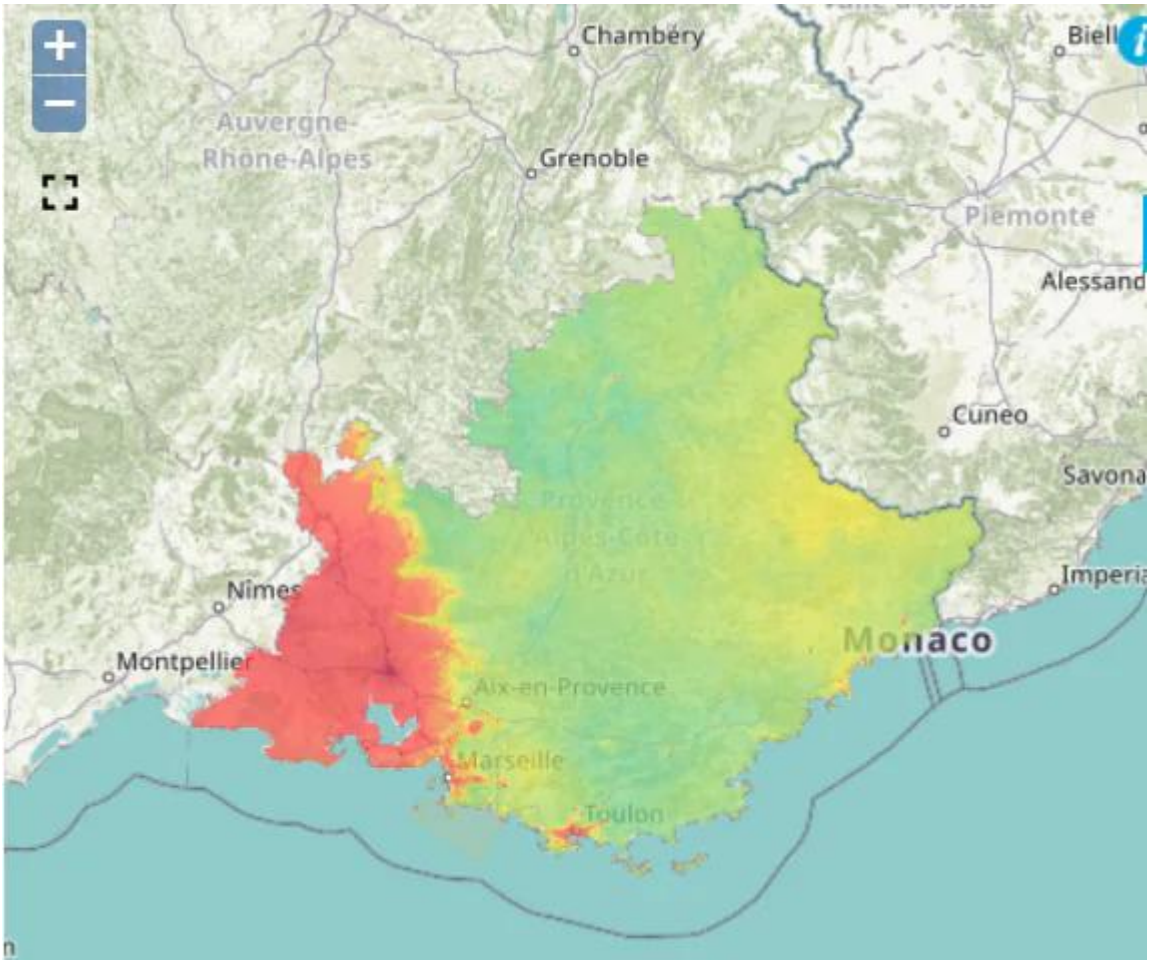
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 14 janvier 2022

– contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
– contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
– contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;
– vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
– contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.

Renforcement des contrôles du respect des prescriptions ICPE.

Renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre



La procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :
Pour protéger votre santé :

Ecrit par Echo du Mardi le 14 janvier 2022

– Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
– En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
– Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :
– Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
– Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
– Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
– Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
– Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

Pour toute information complémentaire :
– l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
– les recommandations sanitaires : http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !